

DISPOSITIF D'AIDE AUX FAMILLES ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale proposent aux familles du village l'accès au dispositif d'aide qui a pour but de **favoriser l'accès aux activités de loisirs, culturelles et sportives, pour les jeunes Wattwillerois de 3 à 18 ans.**

Les familles peuvent donc bénéficier d'une subvention selon la grille ci-dessous. R = revenu brut mensuel c'est-à-dire revenu annuel du ménage / 12.

	90% jusqu'à 220 €/ enfant /an	70% jusqu'à 170 €/ enfants / an	50% jusqu'à 110 €/ enfants / an	30% jusqu'à 50 € par enfants / an
Famille 1 enfant	R < 1 800 €	1 800 € < R < 2 300 €	2 300 € < R < 3 000 €	R > 3 000 €
Famille 2 enfants	R < 2 300 €	2 300 € < R < 2 700 €	2 700 € < R < 3 400 €	R > 3 400 €
Famille 3 enfants et plus	R < 3 400 €	3 400 € < R < 3 800 €	3 800 € < R < 4 400 €	R > 4 400 €

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit de vous rendre en Mairie avec le formulaire ci-après complété et accompagné des documents suivants :

- Copie de votre avis d'imposition 2020.
- **En cas de versement à l'association** : une attestation d'engagement à l'activité avec le montant de la cotisation dû pour l'année scolaire 2020/2021 fournie par l'association pour votre(vos) enfant(s).
- **En cas de versement à votre attention** : une attestation de paiement ou d'engagement à l'activité avec le montant de la cotisation payée pour l'année scolaire 2020/2021 fournie par l'association pour votre(vos) enfant(s).
- R.I.B. personnel ou de l'association en cas de règlement en direct.

ATTENTION : Votre enfant doit être domicilié à Wattwiller et avoir entre 3 et 18 ans.

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez contacter la Mairie

☎ 03 89 75 42 76
✉ ccas@wattwiller.fr

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

E-MAIL :

Enfant(s) concerné(s) :

	NOM	PRENOM	AGE
1 ^{er} enfant			
2 ^{ème} enfant			
3 ^{ème} enfant			
4 ^{ème} enfant			
5 ^{ème} enfant			

Versement de la subvention à : votre attention l'association

En fonction de votre choix, merci de vérifier que l'ensemble des pièces justificatives s'y rattachant soient jointes à votre demande.

Le dispositif gouvernemental passe-sport, qui alloue la somme de 50.00 € / an / enfant pour l'inscription auprès d'un club affilié à une fédération sportive, s'ajoute au dispositif porté par le CCAS. Dans ce cas, le montant de l'aide aux familles sera calculé sur la base du reliquat de cotisation, déduction faite du passe-sport.

J'atteste l'exactitude des informations transmises permettant l'instruction de ma demande par le Centre Communal d'Action Sociale.

WATTWILLER, le :

Signature :